

ANNEXE SPÉCIFIQUE DE LA F.F.TRI. COMPLÉTANT
LE PROTOCOLE SANITAIRE DU 19 MAI 2021
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS
RELATIF AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS SE DÉROULANT SUR
L'ESPACE PUBLIC



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
MESURES D'ORGANISATION GÉNÉRALES SUR SITE	2
ACCUEIL DES SPECTATEURS	2
ACCUEIL DES PRATIQUANTS	3
GESTION DE L'ÉQUIPE D'ORGANISATION	4
MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES SUR SITE	4
PRÉCISION : AIRE DE TRANSITION	4
PRÉCISION : ZONE DE DÉPART	5
PRÉCISION : ZONES DE RAVITAILLEMENT	5
PRÉCISION : ZONE DE PÉNALITÉ	5
PRÉCISION : ZONE D'ARRIVÉE	5
PRÉCISION : CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE	6

1. INTRODUCTION

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19. Le *Protocole sanitaire ministériel concernant les événements sportifs se déroulant sur l'espace public*, publié le 19 mai dernier, nous permet d'envisager dorénavant une reprise progressive des compétitions sur le territoire.

La Fédération Française de Triathlon a établi une série de dispositions afin d'adapter, pour ses disciplines, les mesures d'ores et déjà prescrites par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports dans son protocole sanitaire. **A ces dispositions fédérales viennent s'ajouter** les Règles Techniques et de Sécurité (R.T.S), la Réglementation Sportive (R.S) et pour les épreuves nationales, la Réglementation des Épreuves Nationales (R.E.N.) et le Cahier des charges des Épreuves Nationales.

Il est de la responsabilité de l'organisateur d'appliquer les principes décrits dans ce document, et/ou édictés par les autorités locales dont il dépend.

En cas de besoin et d'évolution de la crise sanitaire, les recommandations détaillées dans ce document seront amendées en conséquence.

2. MESURES D'ORGANISATION GÉNÉRALES SUR SITE

Le format et la capacité d'accueil de votre événement doivent être aménagés afin de respecter les directives gouvernementales, notamment au regard des jauges de participants définies, ainsi que les mesures de distanciation physique en vigueur.

Concernant la mesure relative à la désignation d'une cellule de coordination ou d'un référent spécifique Covid -19, la Fédération Française de Triathlon préconise que la personne désignée soit habilitée à traiter des données médicales.

Point de vigilance : Nous vous rappelons que seuls les personnels médicaux sont habilités à traiter des données médicales. Ces dernières ne peuvent en aucun cas être conservées par le club ou un bénévole non habilité à administrer ce type de données sensibles

Nous invitons l'ensemble des organisateurs à recourir prioritairement à l'utilisation de l'application "**Tous anti-Covid**" et de mettre en place un QR code TAC-Signal, plutôt que de recourir à la mise en place d'un registre papier eu égard aux difficultés de suivi des données médicales qui s'y rattachent.

● ACCUEIL DES SPECTATEURS

Jusqu'au 29 juin 2021 inclus :

Il est interdit d'accueillir des spectateurs debout lors de votre événement. Il vous est donc nécessaire de prévoir des zones hermétiques de tout public pour les espaces suivants : zone de départ, zone de transition, zone d'arrivée, zone de ravitaillement, zone de podium et tout point d'intérêt du parcours qui crée habituellement un rassemblement.

Il conviendra de veiller à la bonne circulation du public, en dehors de ces zones, afin de ne pas créer de goulots d'étranglement propices au non-respect des mesures de distanciation physique. Un sens de circulation unique devra être mis en place.

Cas particulier pour les événements accueillant un village d'exposants :

Durant cette phase transitoire, nous vous recommandons de ne pas mettre en place de village exposant.

À partir du 30 juin 2021 :

L'accueil des spectateurs debout est possible, sous réserve de respecter une distanciation physique minimale de 4m² par spectateur dans la limite d'une jauge déterminée par le préfet de votre juridiction administrative.

Dans cette perspective, nous vous invitons à délimiter des zones dédiées aux spectateurs (notamment pour la zone de départ, la zone de transition et la zone d'arrivée), pour lesquelles il conviendra de déterminer une jauge d'accueil maximale, au regard de son dimensionnement, et de l'afficher à l'entrée de chacune d'elles.

Cas particulier pour les événements accueillant un village d'exposants :

L'organisateur devra être en conformité avec les directives locales en vigueur. Il devra notamment veiller au strict respect de la capacité d'accueil, de la distanciation physique, et d'un sens de circulation unique du public.

- **ACCUEIL DES PRATIQUANTS**

Toutes les inscriptions sur place sont interdites. Nous vous invitons à utiliser le système d'inscription en ligne disponible sur l'Espace Tri 2.0, ou tout autre système d'inscription permettant un paiement en ligne.

Tous les éléments vous permettant de valider l'inscription des athlètes (certificat médical, pass-compétition, etc..) doivent être contrôlés et validés obligatoirement en ligne, en amont de la manifestation.

- ❑ **Le retrait des dossards :**

Seuls les éléments indispensables à la compétition doivent être inclus dans le pack de course (tels que le dossard, la puce de chronométrie, le bonnet, etc...), qui doit être remis dans une enveloppe ou un sac fermé. L'espace dédié devra être aménagé de manière à n'avoir qu'un sens de circulation et à limiter le temps d'attente des athlètes. Nous vous invitons à prévoir une plage horaire suffisamment longue afin de prévenir un flux de personnes trop important.

- ❑ **L'accès à l'aire de transition :**

Afin de limiter le nombre de personnes présentes au même moment dans l'aire de transition, lors de la phase de dépôt du matériel, nous vous invitons à prévoir une plage horaire suffisamment longue afin de prévenir un flux de personnes trop important. L'organisateur devra aménager la zone de manière à avoir une entrée et une sortie distinctes, ainsi qu'un sens de circulation unique.

- ❑ **Le briefing de course :**

L'ensemble des informations, nécessaires au bon déroulement de l'événement, doit être communiqué à chaque participant en amont de l'épreuve, par voie électronique. Tout briefing physique est interdit.

Nous vous conseillons d'organiser un briefing dématérialisé, permettant aux concurrents de poser des questions. Dans le cas contraire, veillez à communiquer le briefing suffisamment en amont (J-7), afin de permettre aux concurrents de poser leurs questions par mail.

L'affichage des informations de course et des cartes des parcours est interdit. Dans le cas d'une épreuve avec une partie natation, le seul affichage obligatoire est celui de l'analyse d'eau.

Si des informations sont à communiquer impérativement le jour-J, elles doivent l'être par l'intermédiaire d'un système de haut-parleur sur l'ensemble du site de l'évènement.

Dans le cas d'un raid, la distribution des cartes de course d'orientation devra s'effectuer par des bénévoles équipés de masques de protection.

● GESTION DE L'ÉQUIPE D'ORGANISATION

Les mesures d'organisation spécifiques à votre événement doivent prendre en compte l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, et celles imposées par les autorités administratives et la Fédération Française de Triathlon. Elles doivent être communiquées à l'avance à l'ensemble de l'équipe d'organisation (professionnels et bénévoles inclus), et être respectées tout au long de la manifestation.

Tout au long de la période de reprise des manifestations sportives, nous vous invitons à **réduire au strict minimum**, le nombre d'intervenants (bénévoles ou prestataires) présents lors de la manifestation, sans pour autant compromettre la sécurité des concurrents.

Point de vigilance : Dans le cadre d'une restauration sur place, dédiée à l'équipe d'organisation, l'organisateur devra respecter le [PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES BARS, LES RESTAURANTS ET RESTAURANTS D'HÔTEL](#)

3. MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES SUR SITE

Pour rappel : le port du masque (chirurgical ou avec un niveau de filtration supérieur à 90%) est obligatoire en tout point du site de la manifestation (hors pratique sportive).

Au regard des jauges d'accueil de participants définies dans le protocole ministériel, nous vous invitons à revoir l'articulation de vos courses, et prévoir dans la mesure du possible, des vagues de départs différés afin que les concurrents ne puissent jamais se regrouper se croiser durant la course.

● PRÉCISION : AIRE DE TRANSITION

Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de 2m entre chaque personne (dans la phase d'attente ou lors du dépôt de matériel). Des zones de vérification du matériel des concurrents seront délimitées au sol (1m/2m) par les arbitres responsables de ces contrôles. **Toutes les vérifications de l'équipement doivent être effectuées uniquement de manière visuelle.**

Le port du masque est obligatoire pour tous les acteurs (concurrents, bénévoles, officiels, etc...).

Par ailleurs, nous vous invitons à sensibiliser les participants à procéder à l'installation de leur équipement rapidement afin de ne pas avoir un regroupement trop important de personnes au même endroit.

En cas d'utilisation de combinaison de natation, et afin de limiter le temps d'installation, nous vous recommandons d'inviter les athlètes à s'équiper de leur combinaison à l'extérieur de la zone de transition.

- **PRÉCISION : ZONE DE DÉPART**

La zone de départ devra être suffisamment dimensionnée afin de permettre le respect des mesures de distanciation physique jusqu'au 29 juin 2021 (revue à 1m dans cette zone).

Dans le cadre d'une épreuve débutant par une section de natation, nous vous invitons à prévoir une zone d'attente au sec suffisamment grande afin de garantir le respect des mesures de distanciation physique des athlètes. Ils seront autorisés à quitter cette zone au moment du départ, ils pourront ainsi retirer leurs masques avant de se mettre à l'eau. Il vous est donc nécessaire de prévoir des conteneurs dédiés à la collecte de ces masques usagés à la sortie de cette zone.

- **PRÉCISION : ZONES DE RAVITAILLEMENT**

Jusqu'au 29 juin 2021, la F.F.TRI. préconise des conditionnements individuels de type barre de céréales ou gel... des fruits non épluchés type bananes ou oranges... permettant aux coureurs d'enlever la peau par eux-même. Pour les boissons, il est préconisé de les fournir en petites bouteilles individuelles ou par l'intermédiaire de gobelets jetables remplis par un volontaire portant des protections adéquates. **Les concurrents ne sont pas autorisés à se servir eux-même.**

- Les postes de ravitaillement intermédiaires :**

L'organisateur pourra, compte tenu des distances de course ou de la température extérieure, organiser des postes de ravitaillements intermédiaires. Les volontaires assurant cette fonction devront respecter les mesures de protection en vigueur au moment de la course.

- Le poste de ravitaillement final :**

Chaque concurrent recevra un set de ravitaillement complet dans un sac individuel fermé et ne sera pas autorisé à le consommer dans la zone de distribution.

- **PRÉCISION : ZONE DE PÉNALITÉ**

Les *Penalty Box* et les *zones de pénalités* ne doivent pas être utilisées. Les pénalités de temps doivent être ajoutées au temps d'arrivée des concurrents.

● PRÉCISION : ZONE D'ARRIVÉE

Les mesures de distanciation physique et les mesures d'hygiène doivent être respectées de façon primordiale. Dès le passage de la ligne d'arrivée, un masque devra être obligatoirement remis à chaque participant.

Les concurrents doivent eux-mêmes retirer leurs puces de chronométrage et les placer dans des réceptacles prévus à cet effet.

Il ne faut pas permettre aux concurrents de s'allonger ou de s'asseoir dans la zone d'arrivée (sauf en cas d'urgence médicale). Il est nécessaire de les inviter à sortir de la zone d'arrivée le plus rapidement possible.

Autant que possible, nous vous invitons à augmenter la largeur du couloir d'arrivée afin de donner un maximum d'espace aux concurrents lors du franchissement de la ligne d'arrivée.

Dans le cadre d'une course par équipe de type relais, les équipes ne seront pas autorisées à se rassembler dans la zone d'arrivée.

Afin de limiter le nombre de personnes présentes dans cette zone (hors concurrents), nous vous recommandons de n'autoriser l'accès qu'aux bénévoles, arbitres, chronométreurs, photographes et caméraman, dans la limite de la capacité d'accueil de la zone. Il conviendra ainsi de définir clairement les accréditations, et un contrôle d'accès pour chaque zone qui le nécessite.

● PRÉCISION : CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Le mode de fonctionnement habituel est adapté aux contraintes de la crise sanitaire. En conséquence, les contacts physiques sont totalement interdits. Les athlètes doivent eux-mêmes revêtir leurs récompenses sans l'intervention d'une tierce personne. L'athlète ne pourra pas être aidé au moment de les arborer afin de respecter les mesures de distanciation physique.

A titre d'exemple, la cérémonie protocolaire pourrait s'organiser comme suit :

- l'ensemble des récompenses est préparé et installé sur une table à proximité du podium ;
- avant de monter sur le podium, et à l'appel de leur nom, le récipiendaire récupère la récompense qui lui est due et monte sur le podium ;
- les personnalités rejoignent les récipiendaires, en restant à distance, pour les photos.